



DEL062_2025

En exercice : 10
Présents : 10
Excusés : 0
Absents : 0

Résultats de vote :

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 13 septembre 2025, le de la Commune de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 08/09/2025
Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Subvention au titre des amendes de police

Le hameau des Laupiettes connaît des difficultés concernant le stationnement de ses habitants. Il y a de nombreuses années, des travaux d'aménagement ont été réalisés en ce sens. Aussi la commune souhaite continuer ces aménagements et prolonger l'espace de stationnement. Ce projet, estimé à ce stade sur la base d'un premier devis à 40 000€, permettrait de gagner 5 à 6 places de stationnement supplémentaires, répondant ainsi à une demande croissante des habitants et des visiteurs.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2334-10 à L. 2334-12, les communes peuvent solliciter un financement au titre du fonds de répartition des amendes de police pour des opérations concourant à la sécurisation routière ou à l'amélioration des conditions de stationnement. Ce fonds, géré par le Département, est alimenté par une partie du produit des amendes relatives à la circulation routière (hors stationnement), selon les modalités fixées par l'article R. 2334-11 du CGCT.

Mme le Maire propose de s'appuyer sur le devis disponible pour formuler une demande de subvention auprès du Département.

Le conseil municipal, ayant ouï cet exposé :

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement du parking des Laupiettes
- Sollicite une subvention auprès du Département au titre des amendes de police, pour financer l'agrandissement du parking des Laupiettes, sur la base du devis disponible.
- Autorise Mme le Maire à signer tout acte et pièces nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Le Maire,
Irène LEBEAU

